

CQP Monteur câbleur en équipements électriques

CQPM MCEE

RNCP N°36869 ; Certifié par l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie ; Date de décision 29-09-2022 ; Date d'échéance de l'enregistrement 29-09-2027

Télécharger la grille tarifaire

Durée :

51 jours de formation répartis sur 6 à 12 mois

Date(s) :

Moirans : Septembre

Délais d'accès :

Être inscrit(e) au minimum 3 semaines avant le début de la formation

Tarifs :

Voir grille tarifaire. Coût de la formation pris en charge (partielle ou totale) par les OPCO et/ou les entreprises, aucun frais pédagogique n'est facturé au bénéficiaire de la formation.

Prérequis :

- Maîtrise du Français à l'écrit et à l'oral
- Connaissances de base en mathématiques

Modalités d'accès :

- Cliquez sur « S'inscrire »
- Etude de dossier, si besoin entretien, test de positionnement
- Signature contrat d'alternance (Selon les cas)

Niveau :

Niveau 3 (CAP)

OBJECTIFS

La formation qualifiante **Monteur-câbleur d'équipements électriques** forme des futurs professionnels capables de réaliser le montage et le câblage d'équipements électriques industriels de petites et moyennes séries, incluant des éléments de puissance et de commande tels que vérificateurs, cartes électroniques, temporisations ou disjoncteurs, et d'en contrôler le fonctionnement.

Ces missions s'exercent principalement au sein d'ateliers industriels où ils préparent, implantent et raccordent les équipements électriques.

À l'issue de ce programme, les stagiaires seront capables de :

Implanter et raccorder des équipements électriques (blocs de compétences 1) :

- Préparer l'enchaînement des opérations de montage câblage d'équipements électriques
- Vérifier l'approvisionnement en matériels nécessaires à la fabrication des équipements électriques
- Implanter et raccorder des équipements électriques

Dépanner des équipements électriques (blocs de compétences 2) :

- Effectuer des contrôles et des réglages sur une installation d'équipements électriques câblés.
- Effectuer le dépannage des équipements électriques

VIE ACTIVE

Après la formation, l'apprenant pourra accéder à des postes tels que ceux de monteur-câbleur, électromécanicien, électrotechnicien...

ET APRÈS ? POURSUITE DE PARCOURS DE FORMATION

Cette formation est à finalité professionnelle.

CQP Monteur câbleur en équipements électriques

CQPM MCEE

RNCP N°36869 ; Certifié par l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie ; Date de décision 29-09-2022 ; Date d'échéance de l'enregistrement 29-09-2027

Les + de la formation

Accompagnement individuel en entreprise
Adaptation à l'organisation de l'entreprise
Qualification reconnue par les entreprises
Possibilité de valider un/ou des blocs de compétences

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Mises en situation réelles sur nos plateaux techniques : exercices pratiques, études de cas concrets, logiciels spécifiques
- Plateaux techniques de dernière génération rassemblant l'ensemble des technologies de l'électrotechnique
- Salles de cours équipées de PC

Intervenants :

Tous nos intervenants techniques sont issus du monde industriel et experts dans leur domaine.

Rythme de l'alternance :

1 semaine au centre et 3 semaines en entreprise

PROGRAMME

- **Entreprise et organisation du travail**
- **Communication dans l'entreprise**
- **Qualité, Sécurité et Environnement**
- **Dossier technique** : décrire la fonction des différentes parties d'un dossier technique afin de pouvoir les exploiter lors du montage de l'équipement
- **Assemblage et montage** : réaliser des perçages destinés à recevoir des organes de commande, des indicateurs et des passe-câbles ; fixer des goulottes, des chemins de câbles, des conduits et des supports de conducteurs ou d'appareils
- **Technologie des composants** : décrire la fonction et les caractéristiques des principaux composants présents dans une armoire ou un pupitre
- **Lecture et câblage de schémas électriques** : organiser l'enchaînement des opérations de montage, implanter des supports et sous-ensembles, effectuer des câblages de puissance, filaires et blindés
- **Préparation à l'habilitation électrique**
- **Préparation aux épreuves**
- **CACES Nacelle PEMP** : préparer aux épreuves théoriques et pratiques conformément à la recommandation CACES® R386 ou R486
- **Formation travail en hauteur** : appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux postes de travail en hauteur

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

2 visites de suivi en entreprise
Evaluation en situation professionnelle réelle ou présentation des projets (ou activités) réalisés en milieu professionnel
Avis de l'entreprise

ENTREPRISE D'ACCUEIL

L'alternance doit se réaliser au sein d'une entreprise réalisant des montages et câblages d'armoires électriques.